

Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 27 n° 2
Juin 2013

Chers(es) Saint-Josephois(es),

TERRAIN DE L'ÉGLISE

Comité de diversification

Un comité de diversification et de développement durable (ou de revitalisation) a été formé par la MRC pour administrer le fonds mis à la disposition de la région et plus particulièrement des municipalités visées, soit Massueville et Saint-Joseph-de-Sorel. À cet effet, la MRC a engagé le "Technocentre" pour s'occuper des recherches (études) et des consultations afin d'établir le plan d'action du programme régional disponible.

Consultation

Le 15 février 2011, le "Technocentre" a tenu une séance de consultation, afin de connaître les besoins des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel. Quarante (40) citoyens assistent, discutent et donnent leur opinion. Après analyse des discussions, nous pouvons résumer ainsi les principaux résultats :

1. Créer et améliorer l'accès aux services de proximité (8 énoncés sur 21)

- 1.1 Avoir plus de commodité à proximité;
- 1.2 Améliorer la mobilité vers les services de Sorel-Tracy;
- 1.3 Améliorer les services de transport et l'aide domestique aux personnes âgées;
- 1.4 Réaliser la route industrielle.

2 Améliorer l'accès aux loisirs, à la culture et aux activités sportives (7 énoncés sur 21)

- 2.1 Changer la vocation de l'église pour un centre multifonctionnel de loisirs;
- 2.2 Développer davantage la Maison de la famille;

3 Revitaliser et embellir le milieu (3 énoncés sur 21).

Historique

Concernant l'église, le 19 avril 2010, le Conseil de la Ville avise les membres du Conseil de la Fabrique, qu'il n'a pas les moyens financiers d'acquérir l'immeuble de l'église. Par contre, le 19 décembre 2011 suite à la démolition de la bâtisse, le Conseil municipal manifeste de l'intérêt au terrain et veut connaître les conditions d'acquisition (demande de faire un don à la Ville et de tenir compte du montant de 70 000 \$ déboursé par la Ville pour les travaux de réfection d'aménagement d'un débarcadère pour ladite église sur la rue Montcalm).

Le Conseil n'étant pas unanime à l'acquisition du terrain au prix demandé (4 contre et 3 pour), il rejette l'acquisition pour la somme de 255 000 \$, le 17 décembre 2012. Suite à ce refus, lors de la séance du 21 janvier 2013, le maire demande une reconsidération du vote pris le 17 décembre dernier (environ 30 personnes sont présentes dans la salle). Le Conseil accepte unanimement et délègue le maire et le directeur général d'aller négocier une entente raisonnable avec la Fabrique.

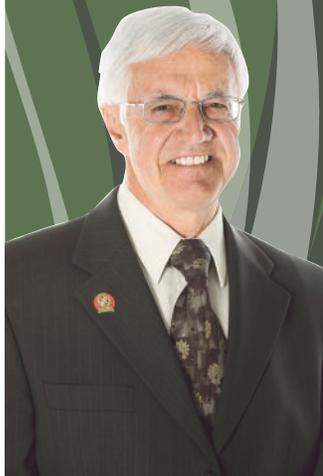
Le 5 décembre 2012, le Conseil de la Fabrique dépose une offre de vente de 255 000 \$ et le 30 janvier 2013, le Conseil de Ville dépose une offre d'achat de 200 000 \$. Les deux offres sont refusées de part et d'autre, et séance tenante nous nous entendons sur un montant de 235 000 \$ que les deux parties approuvent. Cependant après l'étude de caractérisation du sol qui décele la présence de contaminants, les parties en viennent à une entente finale pour la somme de 230 000 \$.

À titre de conclusion

Suite à cet achat, qu'advient-il du terrain ? Dans l'avenir, le terrain pourra servir à titre communautaire à la population en tenant compte de notre éligibilité à l'aide gouvernementale possible et selon la capacité de payer de la municipalité. À l'heure actuelle, le fonds de diversification pourrait verser une subvention à la municipalité pour l'achat du terrain, mais nous devons réaliser une étude.

En ce moment, le Comité a fait une réserve pour l'achat du terrain (environ 230 000 \$), pour l'aménagement du parc du canon (6 500 \$: esquisses), le parc du pont Turcotte (5 300 \$); du prolongement du parc de l'Ilménite (20 000 \$); pour la cour arrière (10 000 \$) et la cour avant de l'École Martel (7 000 \$); de l'étude de la réalisation de la route industrielle (20 000 \$).

Le Conseil doit engager des montants pour le mois de mars 2014 et la réalisation doit se faire au cours des deux années suivantes (mars 2014 à mars 2016).



Olivier Gravel, maire

SÉANCE ORDINAIRE

13-01-21 : Reconsidération de l'achat du terrain de l'ancienne église Saint-Joseph :

CONSIDÉRANT que certains fonds, mis à la disposition des municipalités dévitalisées afin de les aider à se revitaliser, ont été réservés au Comité de revitalisation de la MRC de Pierre-De Saurel concernant des projets sur le site du terrain de l'ancienne église Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que suite à de nouveaux éléments et certains éclaircissements, portant sur les obligations de la Ville envers lesdits projets, obtenus auprès d'organismes gouvernementaux dont le MAMROT, des membres du Conseil proposent de reconsidérer la recommandation CP-12-352 portant sur l'acquisition du terrain de l'ancienne église Saint-Joseph;

Il est proposé par le conseiller Jacques Renaud, appuyé par le conseiller Paul-Émile Tellier :

Que le maire Olivier Gravel et le directeur général et secrétaire-trésorier Martin Valois soient délégués pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel à négocier, au plus bas prix possible, l'achat du terrain de l'ancienne église Saint-Joseph.

Le conseiller Jean-Guy Cournoyer demande le vote;

Six (6) conseillers se prononcent pour;

Le Maire vote pour.

Travaux d'infrastructure : Octroi du contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie à la firme Genivar pour la somme de 119 941,92 \$ pour le projet de renouvellement des infrastructures des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église, Cadieux et Champlain. (C.P. 13-01-21)

Embauche permanente : CONSIDÉRANT que la période de probation de Monsieur Serge Vallée est terminée, il est engagé d'une façon permanente à titre de col bleu. (C.P. 13-01-21)

13-02-04 : Convention collective : Entérinement de l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2019 (7 ans). (C.P. 13-02-04)

Contribution financière : Le Conseil accorde une contribution financière de 7 000 \$ à l'organisme «Voir grand pour nos petits» dans le cadre du projet «Local aux familles» pour financer les divers projets tels que les événements rassembleurs, les sorties, les ateliers d'éveil et d'apprentissage, etc. (C.P. 13-02-04)

Livre blanc municipal : Le Conseil appuie le Livre blanc municipal «L'avenir a un lieu» de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations. (C.P. 13-02-04)

Terrain de l'ancienne église Saint-Joseph : Le Conseil accepte l'offre d'achat de 235 000 \$ pour l'acquisition du terrain de l'ancienne église Saint-Joseph, mais doit s'informer auprès de la Fabrique Saint-Joseph des documents concernant le bilan environnemental et demande une aide financière au Comité de revitalisation de la MRC de Pierre-De Saurel. (C.P. 13-02-04)

13-02-18 : Route industrielle : Demande d'implantation de la Ministre Elaine Zakaïb, à savoir s'il existe des programmes financiers à ce sujet. (C.P. 13-02-18)

Infrastructures : Demande à la firme d'ingénieries Genivar de s'enquérir auprès du MAMROT, dans le cadre de son programme PIQM, Volet 1.5, pour une demande de subvention compte tenu de la désuétude des infrastructures du projet des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église, Cadieux et Champlain. (C.P. 13-02-18)

Convention collective : Une entente de principe est entérinée par les membres du syndicat et la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le renouvellement de la convention collective du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2019. (C.P. 13-02-18)

Démonstration et consolidation du pôle « Milieu de vie » : Mandat donné à l'architecte « esquisse architecturale » pour la justification à l'achat du terrain de l'ancienne église. (C.P. 13-03-04)

13-04-15 : Route Industrielle desservant les industries du secteur Est; opposition au tracé Ouest recommandé par le Technocentre en écologie industrielle : CONSIDÉRANT

que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a le pouvoir de régler sur son territoire, de par la Loi sur les Cités et Villes entre autres, et peut décréter des travaux d'infrastructure; CONSIDÉRANT que la Ville a à coeur l'embellissement de son territoire avec ses projets de prolongement du parc de l'Ilménite, du parc du Canon, de la cour de l'école Martel, de l'ex-terrain de l'église, du parc du pont Turcotte, de l'aménagement de l'îlot d'entrée du chemin Saint-Roch avec fontaine, de son programme de fleurissement et de plantation d'arbres; CONSIDÉRANT que ce tracé Ouest aliénerait en partie les efforts d'embellissement de la Ville ainsi que ses investissements déjà consentis dans l'amélioration du parc de la Pointe-aux-Pins et sur le terrain de son H.L.M.; CONSIDÉRANT que les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel ont déjà fait de nombreux sacrifices au cours des années dû à la présence des industries lourdes sur son territoire qui génèrent des incidences très fortes sur son environnement (pollution, bruit, vibrations, poussières, etc.); CONSIDÉRANT que le tracé Ouest du projet de la route industrielle, privilégié par le TechnoCentre en écologie industrielle, diviserait non seulement en deux parties la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de son seul accès au fleuve et de son magnifique parc de la Pointe-aux-Pins avec module de jeux pour enfants ainsi que son H.L.M., mais établirait une route industrielle à proximité d'une nouvelle zone résidentielle avec pour résultat de déplacer le problème au lieu de le solutionner pour de bon; CONSIDÉRANT que ledit tracé Ouest emprunte les abords du Centre Récréatif Aussant (aréna) et ce, pour ne pas dire qu'il « rase » les murs de ce dernier, comportant un fort achalandage de sportifs pour plusieurs d'âge mineur; CONSIDÉRANT que malgré la construction de nombreux murs anti bruit et des zones tampons que nécessiteraient la construction du tracé Ouest, toutes ces mesures ne parviendraient pas à résoudre complètement

les inconvénients de bruits et de vibrations engendrés par le transport lourd ainsi que la pollution de l'air produite par les émanations de leur moteur diesel; CONSIDÉRANT que ledit tracé Ouest engendrerait de nombreuses expropriations étant situé à proximité des résidences d'habitation, des services d'Hydro-Québec, du CN, du poste électrique des Forges ainsi que des propriétés de Rio Tinto-Fer et Titane et de son Parc de l'Ilménite; CONSIDÉRANT que les mesures invoquées précédemment, telles les constructions de murs anti bruit et expropriation, entraîneront des sommes astronomiques de plus de 10 millions \$; CONSIDÉRANT, que la Ville a déjà beaucoup investi dans le tracé Est de la future route de transport lourds desservant les industries du secteur Est et posé plusieurs jalons en ce sens par des études d'ingénieurs et des investissements; CONSIDÉRANT que le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel privilégie le tracé Est et a déjà procédé à des expropriations de terrains dans le secteur de la rue Désiré, à cette fin, et conclut une entente avec la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy, impliquant la cession de terrain par la Ville pour que cette dernière relocalise son accès par la rue Étienne et ce, à la demande des compagnies Les Forges de Sorel Cie et Fagen International; CONSIDÉRANT que cette demande avait été formulée par lesdites compagnies afin de ne pas engorger l'accès par la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Désiré, dû à l'important trafic de camions lourds qu'engendre la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy; CONSIDÉRANT que le précédent président de la compagnie Les Forges de Sorel Cie avait clairement indiqué aux représentants de la Ville qu'advenant l'acquisition des bâtiments de Fagen International, sa compagnie « s'arrangerait » pour établir l'accès du transport lourd à son usine par la rue Montcalm, à l'intersection de Désiré; CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avait mandaté une firme de génie conseil pour établir un tracé Est contournant l'usine des Forges de Sorel Cie et établir différentes estimations selon la méthode de construction retenue; CONSIDÉRANT que les Forges de Sorel Cie, qui a d'ailleurs récemment acquise ladite propriété de Fagen International adjacente à son usine, avait également mentionné que bien que favorable en principe audit tracé certaines contraintes devaient être examinées et que la compagnie n'avait pas pour l'instant le financement nécessaire; CONSIDÉRANT qu'une éventuelle fermeture de la route 132 à la hauteur de Rio Tinto-Fer et Titane n'entre aucunement en conflit avec le tracé Est défendu par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel; CONSIDÉRANT que les futurs propriétaires résidents choisissent un lieu d'habitation non seulement en tenant compte du facteur économique, mais principalement en fonction de leur bien-être et de leur environnement; CONSIDÉRANT que le tracé Est devient la seule alternative à la déviation de la circulation de transport lourd à l'extérieur des zones résidentielles de la Ville, en réglant une fois pour toutes cette problématique et ce à un coût nettement inférieur à l'ambitieux tracé Ouest; EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande: Que le Conseil municipal de la Ville Saint-Joseph-de-Sorel se prononce pour toutes les raisons invoquées contre le tracé Ouest tel que

recommandé par le TechnoCentre en écologie industrielle et privilégie le tracé Est pour desservir le Complexe Industriel des Forges de Sorel, qui a récemment acquis les bâtiments de Fagen International, pour relocaliser l'accès des transports lourds de son usine par la rue Montcalm, à l'intersection de la rue Désiré, puisque la compagnie Terminal Maritime Sorel-Tracy a déjà réaménagé son accès par la rue Étienne. (CP 13-03-18)

Comité de revitalisation : Pôle « Milieu de vie » :

CONSIDÉRANT que la recommandation CP-13-43 mentionnait, dans le cadre de démonstration et consolidation du pôle « milieu de vie », de mandater l'architecte Daniel Cournoyer afin que ce dernier produise une esquisse architecturale de style maison Bellevue avec une estimation des coûts dont les honoraires pourront être déposés au comité de revitalisation de la MRC de Pierre-De Saurel et par la suite passer à l'étape des plans et devis en bonne et due forme; CONSIDÉRANT que ledit comité a également mis en place le programme Solution RénoFamille Desjardins demandant à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de faire parvenir, à ses frais, une lettre à ses citoyens susceptibles d'être admissibles audit programme;

EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel réitère au Comité de revitalisation de la MRC de Pierre-De Saurel qu'elle déposera, pour remboursement, les honoraires de l'architecte Daniel Cournoyer pour la production d'une esquisse architecturale de style maison Bellevue, ainsi qu'une estimation des coûts dans le cadre de démonstration et de consolidation du pôle « milieu de vie ».
- Qu'advenant l'obtention d'un aval (engagement et soutien) émanant dudit Comité de revitalisation de la MRC de Pierre-De Saurel et du MAMROT concernant la réalisation du pôle « milieu de vie », la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'enquerra auprès des différentes instances gouvernementales pour l'octroi d'importantes subventions.
- Que les honoraires des plans et devis des professionnels (architecte, ingénieur, etc.) pour la construction du pôle « milieu de vie » seront également déposés pour remboursement auprès du Comité de revitalisation de la MRC de Pierre-De Saurel.
- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel procède à l'envoi des lettres aux citoyens susceptibles d'être admissibles au programme Solution RénoFamille Desjardins, aux frais de la Ville. (CP 13-03-18)

Route industrielle : Le Conseil demande une rencontre avec des représentants, de RTFT afin d'éclaircir la position de la compagnie concernant le tracé Ouest mis de l'avant par le Technocentre en écologie industrielle. (CP 13-04-02)

Projet de plantation horticole sur la rue Pie IX : Il est recommandé que la Ville procède à la consultation par la poste auprès des propriétaires absents lors de la soirée de consultation en leur offrant trois choix d'essence d'arbres pour une plantation sur leur propriété et qu'à défaut d'une réponse, la Ville choisira l'essence d'arbres pour ladite plantation. (CP 13-04-02).

Renouvellement de l'entente de service de la Ville de Sorel-Tracy concernant l'aréna : CONSIDÉRANT que les dernières propositions déposées par la Ville de Sorel-Tracy pour le renouvellement de son Plan d'intégration Loisirs avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel n'ont pas tenu compte de l'important effort régional que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel consent dans le loisir par son exploitation déficitaire du Centre Récréatif Aussant; CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a rejeté la proposition de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel déposée dans sa recommandation CP-12-347 concernant ledit renouvellement du Plan d'intégration loisir qui établissait un certain principe d'équité entre les partenaires de la première entente; CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de proposer à la Ville de Sorel-Tracy un renouvellement de l'entente de service concernant l'utilisation du Centre Récréatif Aussant; CONSIDÉRANT que les membres du Conseil sont d'avis de proposer un renouvellement à la Ville de Sorel-Tracy à un taux de location de 135 \$ l'heure, plus taxes; EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel propose à la Ville de Sorel-Tracy une offre de renouvellement de l'entente concernant l'utilisation du Centre Récréatif Aussant basée sur un tarif de 135 \$ l'heure, plus taxes, selon les mêmes conditions qui ont prévalu au cours de la saison 2012-2013 à savoir :
 - la Ville de Sorel-Tracy s'engage à louer un minimum de 350 heures de glace par saison au taux de 135 \$ l'heure, plus taxes, selon l'horaire de ses heures régulières de la saison 2012-2013,
 - la Ville de Sorel-Tracy s'engage à respecter les contraintes des tournois qui ont prévalu au cours de ladite saison,
 - la présente proposition est d'une durée d'un an débutant le 1^{er} septembre 2013 et se terminant le 1^{er} avril 2014.
- QUE la Ville de Sorel-Tracy avise la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel avant le 1^{er} mai 2013 de l'acceptation ou du refus de ladite proposition afin de préserver ses blocs d'heures selon l'horaire des heures régulières de la saison 2012-2013. (CP 13-04-02)

Renouvellement du plan d'intégration loisirs de la Ville de Sorel-Tracy : CONSIDÉRANT que de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de par sa recommandation CP-12-347 du 17 décembre 2012, avait proposé à la Ville de Sorel-Tracy un renouvellement du Plan d'intégration Loisirs en modifiant l'option «C» de la Ville de Sorel-Tracy en fonction d'un principe d'équité entre les partenaires de la première entente pour un montant de 60 030 \$ pour l'exercice 2013 et un montant 65 199 \$ pour l'exercice 2014 en répartissant le revenu total de l'option C en fonction du nombre de cartes émises aux partenaires de la première entente; CONSIDÉRANT que l'ancien directeur des Loisirs de la Ville de Sorel-Tracy, Monsieur Michel Allen, avait démontré une grande ouverture d'esprit dans la renégociation dudit protocole d'entente concernant le Plan d'intégration Loisirs de la Ville de Sorel-Tracy afin d'intégrer des éléments qui tiendraient compte

de l'important effort régional que consent la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel dans l'exploitation déficitaire du Centre Récréatif Aussant utilisé à peine par 5 % de sa population alors que les citoyens de Sorel-Tracy représentent 80% des utilisateurs;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel fournit également d'autres importants services de réciprocité à la Ville de Sorel-Tracy tels que décrits dans sa recommandation CP-12-336; CONSIDÉRANT que la résolution 13-02-051c «Renouvellement du Plan d'intégration Loisirs-Ville de Saint-Joseph-de-Sorel» adoptée par le Conseil de la Ville de Sorel-Tracy, datée du 25 février 2013, mais reçu à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel le 22 mars 2013, mentionne que le Conseil n'entend pas négocier à la pièce avec chacune des municipalités participantes; CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a toutefois bénéficié d'une négociation à la pièce pour le renouvellement du Plan d'intégration Loisirs qui l'avantage nettement; CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel trouve déplorable que la réponse de la Ville de Sorel-Tracy, votée le 25 février 2013, à sa proposition contenue dans sa recommandation CP-12-347, du 17 décembre 2012 ne soit parvenue à la Ville que le 22 mars 2013; CONSIDÉRANT que, malgré l'iniquité de l'entente, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, devant l'ultimatum déposé par la Ville de Sorel-Tracy dans sa résolution 13-02-051c mentionnant qu'à défaut de conclure une entente le Plan d'intégration Loisirs prendra fin le 1^{er} mai 2013, se retrouve à n'avoir aucun choix que de signer celle-ci afin de ne pas pénaliser ses citoyens; EN CONSÉQUENCE, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande : Que, malgré ce qui précède, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte de signer le renouvellement du Plan d'intégration Loisirs de la Ville de Sorel-Tracy selon l'option «C» déposé par le directeur général de ladite Ville pour les années 2013 et 2014 au montant de 71 061 \$ pour 2013 et 73 194 \$ pour 2014 tel que déposé dans la résolution de la Ville de Sorel-Tracy numéro 13-02-051c adoptée le 25 février 2013 et reçu à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel le 22 mars 2013. (CP 13-04-02)

RTFT : Redevances minières : La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel appuie la compagnie RTFT dans ses démarches auprès du gouvernement afin de ne pas accroître les redevances minières pour créer de la richesse, des emplois et poursuivre les investissements annoncés. (CP 13-04-02)

13-05-21 : Garage municipal : Le Conseil accepte la proposition de la firme Pasquin St-Jean Experts-conseils pour l'assistance à l'architecte concernant les services d'ingénierie relativement au projet de réfection au garage municipal et à l'immeuble de l'Hôtel de Ville. (CP 13-04-15)

Garage resurfaceuse à glace : CONSIDÉRANT que le Conseil a décidé de modifier le projet original d'appel d'offre pour la construction d'un garage pour la resurfaceuse à glace; le Conseil procède à un nouvel appel d'offre suite au nouveau document de soumission déposé par l'architecte Daniel Cournoyer. (CP 13-04-15)

Agence de sécurité : CONSIDÉRANT que deux agences de sécurité ont déposé une soumission pour la fourniture d'un service de sécurité pour la période de mai à septembre 2013; la Ville octroie le contrat à la firme Sécurité Investigations Quali-T, le plus bas soumissionnaire. (CP 13-04-15)

Engagement terrain de jeux et piscine : Le Ville reconduit Monsieur Vincent Deguise comme coordonnateur du terrain de jeux pour la saison estivale 2013 ainsi que Monsieur Olivier Desrosiers comme sauveteur-chef de la piscine municipale. (CP 13-04-15)

Parc des Forges : Le Conseil accorde le contrat, conditionnel à la cession du terrain par l'entreprise Les Forges de Sorel, à la firme Les Terrassements Multi-Paysages Inc. au montant soumis de 183 102,90\$ taxes incluses pour le terrassement, l'équipement, l'éclairage et la plantation. (CP 13-04-15)

Formation du Comité local MADA : Le Comité local MADA (Municipalité amie des Aînés) est formé des membres suivants Olivar Gravel, maire, Serge Baron, Francine Parenteau, Jacques Renaud, Andréa Bardier, Louise Pontbriand, Monique Thibault, Jean-Gilles Valois et Ginette Richard. (CO 13-04-15)

Terrain de l'ancienne église – Analyse environnemental : CONSIDÉRANT que la firme Solmatech, dûment mandatée dans le dossier pour procéder à une analyse environnemental du site, a déposé son rapport qui mentionnait une contamination du terrain sur un des points de prélèvement; CONSIDÉRANT qu'une expertise supplémentaire permettrait de délimiter le secteur de réhabilitation environnemental à effectuer avec une estimation des coûts; CONSIDÉRANT qu'il y a également lieu d'aviser la Fabrique Saint-Joseph de cet état et de leur produire les rapports de la firme Solmatech; La Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel mandate la firme Solmatech pour déposer un rapport d'expertise supplémentaire délimitant le secteur de réhabilitation à effectuer ainsi qu'une estimation des coûts.
- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel dépose à la Fabrique de Saint-Joseph le rapport environnemental de la firme Solmatech démontrant une contamination.
- Que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désirera rencontrer la Fabrique suite à la livraison du deuxième (2^e) rapport d'expertise pour une réévaluation du coût d'acquisition dudit terrain en fonction du coût d'une réhabilitation environnementale.

Plantation rue Pie IX : La Ville octroie le mandat à la firme Objectif Paysage de produire les documents pour procéder au projet de plantation sur la rue Pie IX. (CP 13-05-06)

Journée horticole du 18 mai 2013 : La journée du 18 mai est considérée comme Fête familiale (en offrant un repas léger) car en plus de la journée de collecte de RDD se tiendra la remise de compost et de caissettes de fleurs. (CP 13-05-06)

Rendez-vous de la photo (Lancement officiel) : CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont octroyé un mandat au Rendez-vous de la photo au montant de 5 980 \$.

CONSIDÉRANT qu'une soumission pour la fabrication de seize panneaux, aux frais de la Ville, a été approuvée de la firme Les Constructions S.G.M. Inc. au montant de 3 290 \$ plus les taxes, pour la tenue de ladite exposition. Le Conseil accepte de tenir le lancement proposé qui se tiendra le 16 juin à l'Hôtel de Ville et au parc de la Pointe-aux-Pins.

Résultat final de l'exercice financier 2012 : Le résultat final de l'exercice financier 2012 rapporte des revenus de 5 136 634 \$; des dépenses de 5 018 083 \$. Le surplus accumulé est de 117 551 \$ et le surplus affecté accumulé atteint la somme de 974 887 \$.

Règlement d'emprunt : Le Conseil de Ville adopte le règlement décrétant le renouvellement des infrastructures des rues Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église et une partie des rues Cadieux et Champlain ainsi qu'une dépense et un emprunt de 5 300 000 \$.

AVIS

Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a produit le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012. Il est disponible pour consultation à l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm à Saint-Joseph-de-Sorel durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.



**Monsieur Jean-Guy
Cournoyer**
siègera comme pro-maire

Monsieur Cournoyer a été élu conseiller pour la première fois en novembre 1995. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Parcs et Loisirs, Comité de Sécurité Incendie, Comité de Protection civile Municipale.

COMITÉ CONSULTATIF DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL – (RTFT)

13-05-28 : (Du Conseil : Olivier Gravel, Serge Baron, Jean-Guy Cournoyer, Francine Parenteau, Jacques Renaud, Noëla Desmarais, Paul-Émile Tellier, Citoyens : André Cournoyer, Laurain Latour, Jean-Gilles Valois, Léon Latour, Alain Kiopini, Jean Deguise, RTFT : Anne Laganière, Fariel Benameur, Serge Bérubé, Richard Meloche, Caroline Veillette et Claude St-Onge). Les représentants de RTFT font d'abord l'état de la situation économique de l'usine : réduction du coût de production, arrêt de la production temporaire à la mine de Havre St-Pierre et de l'usine UGS de St-Joseph, du départ à la retraite de monsieur Dominique Bouchard, des négociations pour le renouvellement de la convention collective des employés, du retour des investissements annoncés... De plus, ils font le suivi de la qualité de l'air (des particules ou poussières), des particules plus grosses (des retombées minérales et organiques); du SO₂ (données journalières et annuelles), ainsi que du suivi du bruit. En général la situation est stable et des nouveaux projets ont été réalisés (dépoussiéreurs, silencieux,...), d'autres sont en cours de réalisation et d'autres futurs.

Usine de SO₂ : Le début des travaux de l'installation des pieux pour l'Usine de SO₂ se fera bientôt et tout sera pris en considération pour éviter les inconvénients à la communauté. C'est un investissement d'environ 85 M\$ et l'échéancier de 70 % des retombées. Pour terminer, les dirigeants de RTFT nous informent sur le système à gaz (les torchères), du vivier à poissons à la station de pompage, de l'acquisition des terrains d'Hydro Québec suite au démantèlement des tours, du rapport développement durable 2012.

COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

13-02-20 : (Denis Marion et France St-Pierre, Massueville; Olivier Gravel et Martin Valois, Saint-Joseph-de-Sorel; Denis Boisvert, MRC, Marie-Ève Perreault, MAMROT; Josée Plamondon, CLD, Normand Gariépy et Roxanne Dugas, Technocentre). Les membres du Comité prennent connaissance de l'état de la situation de la planification stratégique dynamique de la MRC Pierre-De Saurel (résultats du forum du 23 janvier 2013; des recommandations, de la communication à venir, etc.). Les deux municipalités s'entendent pour informer plus adéquatement les citoyens éligibles au programme Rénofamille Solution Desjardins : lettre et dépliants à envoyer, les critères, etc. Le maire de Massueville traite du plan d'action en développement durable de sa municipalité. Le maire et le directeur général de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel font le point avec Technocentre des dossiers suivants : embellissement de la cour de l'école Martel, de la route industrielle (M. Gariépy va rencontrer le Conseil le 4 mars); du terrain de l'ancienne église (l'achat, des subventions éligibles, de l'échéancier, d'une étude à réaliser); du parc du pont Turcotte (en cours de réalisation); du parc du canon (discussion pour l'utilisation du terrain), du prolongement du parc de l'Ilménite, etc.

13-05-14 : (Denis Boisvert, MRC, Martin Valois et Olivier Gravel, St-Joseph; Denis Marion et France St-Pierre, Massueville; Normand Gariépy et Roxanne Dugas, Technocentre,; Josée Plamondon, CLD; Marie-Ève Perreault, MAMROT; J-F Daigle, agent de mobilisation, Josée Bélanger, conseillère en ruralité, Patrice Sabourin, MFEQ, en plus de trois journalistes de MATV).

Les membres font les suivis des dossiers suivants : la planification stratégique dynamique de la MRC; rapport préliminaire de reddition de compte du Fonds de soutien des territoires en difficulté (FSTD); du programme Rénofamille Solutions Desjardins (de Massueville et de Saint-Joseph-de-Sorel); de l'embellissement de la cour d'école Martel; de la route industrielle; du terrain de l'ancienne Église; du parc du pont Turcotte et du parc du Canon; du parc de l'Ilménite; de l'utilisation des projets thermiques; des projets régionaux, du sous-comité MDEIE, etc...).

COMITÉ LOCAL MADA

(Municipalité amie des aînés)

13-06-03 : (Jacques Renaud, RQF, Olivier Gravel, maire, Serge Baron, conseiller, Francine Parenteau, conseillère, Véronique Massé, coordonnatrice, Monique Thibault, Louise Pontbriand, Ginette Richard, Andréa Bardier et Jean-Gilles Valois)

Madame Massé, nous explique d'abord l'organigramme de la « Municipalité amie des aînés » (Comité régional, Comité de travail, les Comités locaux, etc.). Elle présente aussi, la démarche et l'appropriation de contenus (le Carrefour action municipale et famille, le contexte, les explications de la démarche et des objectifs, les étapes de la démarche, les domaines d'intervention, le vieillissement actif et les caractéristiques des aînés. Il faut retenir qu'en 1986, l'âge médian de la population du Québec était de 31,8 ans et qu'il est passé à 40,5 ans en 2006 (dans la MRC, la moyenne est plus élevée). Bref, la démarche MADA consiste de contribuer au développement d'un environnement favorable au vieillissement actif des aînés en intégrant le « penser et agir aîné dans la communauté ».

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE

12^e RÉUNION

13-03-12 : (Olivier Gravel, président, Jacques Renaud, Saint-Joseph-de-Sorel, Denis Marion, Massueville, Véronique Salvas, St-Robert, France Desjardins, St-Gérard, Raymond Arel, St-David, Patrick Boisselle, St-Aimé, Myriam Cournoyer, Ste-Anne-de-Sorel, Monique Roberge, St-Roch ainsi que Véronique Massé, coordonnatrice).

Madame Corinne Vachon Croteau, formatrice au Carrefour Action Municipale et Famille présente l'historique de la démarche MADA (Municipalité amie des aînés), les rôles et les responsabilités du Carrefour Action Municipale et Famille ainsi que l'explication de la démarche régionale. Par la suite, le Comité prend connaissance de la structure proposée : le Comité de pilotage, le Comité de travail et le Comité local, l'échéancier et le plan de communication. Enfin, les représentants sont informés sur le plan d'action 2011-2013, du Guide du logement, du chemin du poisson jaune, d'ISO famille, du règlement de régie interne ainsi que « Famille en Fête ». La Coordonnatrice fait le suivi de ses délégations.

13^e RÉUNION

13-04-09 : (Olivar Gravel, président, Véronique Massé, coordonnatrice, Jacques Renaud, Saint-Joseph-de-Sorel, Patrick Bois-selle, St-Aimé, Denis Marion, Massueville, France Desjardins, St-Gérard, Myriam Cournoyer, Ste-Anne, Patricia Salvas, St-Robert, Pierre-Paul Simard, Ste-Victoire-de-Sorel, Michèle Lacombe-Gauthier, Sorel-Tracy).

Les représentants acceptent le plan de communication, recommandent les membres du comité de travail et font le point sur la formation des comités locaux des municipalités. Concernant le plan d'action 2011-2013, ils font un retour sur le lancement du Guide du logement qui a eu lieu cet après-midi et sur le certifié Familles et décident de mettre à jour et de réimprimer l'inventaire des parcs et des espaces verts (les 500 copies sont écoulées). Enfin, ils font l'état de la situation du chemin du poisson jaune, de Familles en fête (18 mai) du dépôt de candidature au prix du CAMF, de la journée de l'Écocollectivité du 4 mai et du forum du logement qui se tiendra le 19 avril.

14^e RÉUNION

13-05-14 : (Olivar Gravel, président, Denis Marion, Massueville, Jacques Renaud, St-Joseph, France Desjardins, St-Gérard, Myriam Cournoyer, Ste-Anne, Patricia Salvas, St-Robert, P.P. Simard, Ste-Victoire, Réjean Dauplaise, Sorel-Tracy, Michel Blanchard, St-David ainsi que Véronique Massé, coordonnatrice).

Les représentants font le point dans le dossier MADA (l'état de la situation dans les municipalités, sur la première rencontre du Comité de travail et sur le fonctionnement des comités locaux) et sur le plan d'action 2011-2013 (retour sur le projet « Le chemin du poisson jaune », sera certifié famille et sur la réimpression de l'inventaire des parcs et espaces verts). La Coordonnatrice donne de l'information sur « Familles en fêtes » (du 13 au 19 mai) et elle fait le suivi de ses délégations.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-02-13 : Rapport du maire : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel présente son rapport portant sur la dernière réunion du Comité régional de la famille et sur le suivi de l'AFC.

Parc éolien : Adoption du règlement fixant la participation des municipalités de la MRC au projet du parc éolien communautaire ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit.

Écocentre : Autorisation d'entreprendre les démarches d'appel d'offres pour des services professionnels.

Prolongement de la piste cyclable La Sauvagine : Adoption du plan de travail et demande d'aide financière au MTQ.

Piste cyclable régionale : Adoption du rapport établissant les dépenses effectuées en 2012 au regard de l'entretien de la piste cyclable la sauvagine (route verte no 3) et demande de subvention auprès du programme d'aide financière à l'entretien de la route verte.

Nominations : Nomination de deux conseillers régionaux au Comité de travail sur le transport collectif, (Sylvains Dupuis et Réjean Dauplaise) et des représentants à la SADC pour 2013-2015, (Olivar Gravel, Raymond Arel et Gilles Salvas).

13-03-13 : Décisions importantes : Le Comité de sécurité publique recommande aux municipalités locales l'adoption d'un règlement concernant la sécurité, la paix et le bon ordre pour y inclure des dispositions relatives aux bagarres.

Rapport du maire : À titre de représentant de la MRC, le maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose son rapport concernant l'AFC, le Comité de pilotage de l'écocollectivité, le Comité régional de la Famille et le Comité de diversification et de développement durable.

Appels d'offres : Adoption des critères de sélection liés aux appels d'offres de services professionnels (projet de construction d'un Écocentre régional et concernant une étude d'impact pour la réalisation de travaux d'entretien dans la baie Lavallière).

Récupération des plastiques agricoles : Autorisation de signature de l'offre de service du CTTEI concernant l'identification de différents scénarios de récupération des plastiques agricoles.

Transport collectif : Mise en place d'un Comité permanent concernant la mobilité durable et offre de services de lancer un appel d'offres pour un consultant.

Nominations : Raymond Arel, Olivar Gravel et Gilles Salvas sont nommés pour représenter la MRC Pierre-De Saurel au CLD.

13-04-10 : Rapport du maire : À titre de représentant de la MRC, le maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose son rapport sur le Comité de pilotage et le comité élargi de l'écocollectivité, sur le Comité ZIP du lac Saint-Pierre et enfin sur le Comité Régional de la famille.

Comité régional de la famille : Adoption du règlement regroupant l'ensemble des dispositions en vigueur concernant la création et l'établissement des règles de régie interne du CRF et instaurant de nouvelles dispositions relatives à la démarche MADA.

Prêteur sur gages : Adoption d'une résolution pour recommander aux municipalités locales l'adoption du règlement concernant le commerce de prêteur sur gages et de recycleur de métaux.

Ouverture de soumissions : Engagement de services professionnels en architecture pour l'Écocentre; (nous retournons en appel d'offres car cela dépasse 100 000 \$). Projet pilote : Octroi d'un contrat à EBI pour la réalisation d'un projet pilote de collecte des matières organiques.

Nominations : Nomination des représentants des collèges électoraux désignés à l'assemblée générale annuelle du CLD; nomination des membres du Comité régional de la famille et nomination des représentants de la MRC au suivi du Comité concernant le plan d'action régional en solidarité et inclusion sociale.

13-05-15 : Matières résiduelles : Le Conseil des maires révisé le projet du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et l'adopte et autorise la transmission du document au ministre du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour approbation.

États généraux : Le Conseil adopte le protocole des États généraux de l'organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) et du plan d'action s'y attachant.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU :

13-04-25 : (Olivar Gravel, président, Pierre Lacombe, vice-président, Yvon Bibeau ainsi que Louis Cardin, secrétaire-trésorier, Charles-Éric Noël et André Tremblay, Aquatech)

Le rapport du président pour l'année 2012 se résume comme suit: les opérations de la Régie démontrent des résultats très satisfaisants; les recettes se sont élevées à 1 036 192 \$ et les dépenses 875 672 \$, ainsi, l'excédent de l'exercice 2012 après les affectations est de 247 784 \$, soit 23,94% des prévisions budgétaires; le surplus accumulé au 31 décembre 2012 se chiffre à 802 894 \$.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL ET DU CIT SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-02-14 : (Martin Damphousse, président, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Belisle ainsi que Paul-Émile Tellier, CIT, Yvon Massicotte, Nancy Roch, secrétaire, Jacques Sicard, dg, Louise Boucher, Gestrans).

Les représentants discutent de la location des locaux au terminus, de la tenue d'un Lac à l'Épaulé au mois de mars, de la modification du calendrier des assemblées 2013, etc. De plus, ils nomment M. Yvon Massicotte à titre de secrétaire-trésorier et Mme Murielle Holette, secrétaire-trésorier adjointe.

13-03-28 : (Martin Damphousse, président, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, Alexandre Bélisle, François Gamache, Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Jacques Sicard, directeur général, Paul-Émile Tellier, CIT, Louise Boucher, Murielle Allatt et Jacques Deslauriers de Gestrans).

Les représentants font le suivi du dossier du communiqué de presse et de la location des locaux. Un avis de motion est donné concernant l'adoption d'un règlement sur la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats de 500 000 \$. Enfin, les membres discutent de l'assurance responsabilité des administrateurs et de la poursuite de la Québécoise.

Lac à l'Épaulé: Vision d'avenir des deux organismes (CIT Sorel-Varennés et Régie intermunicipale de la Gare de Sorel):

(Sont présents : les administrateurs des deux organismes accompagnés des directeurs de Gestrans).

Les représentants prennent connaissance de l'historique sur la création des organismes, des obligations légales, de la nécessité fonctionnelle de maintenir les deux organismes, de la proposition de modification de la représentation des villes, de la durée des mandats, de la création d'un comité technique et de la vision d'avenir de notre offre de service de transport et de nos infrastructures.

13-04-25 : (Martin Damphousse, président, Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Alexandre Bélisle, François Gamache, ainsi que Jacques Sicard, directeur général, Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, secrétaire-trésorière adjointe, Paul-Émile Tellier, CIT, Louise Boucher, Gestrans).

Les représentants adoptent le règlement sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats. Le directeur général reçoit le mandat de faire des démarches pour la location des locaux au terminus. La Régie accorde au plus bas soumissionnaire la réalisation de l'entretien paysager (3 900 \$). Les membres font le suivi à partir du compte rendu du « Lac à l'Épaulé » du 28 mars dernier. Enfin, les états financiers établissent les revenus à 868 387 \$ et un déficit de fonctionnement de 234 805 \$ ainsi qu'un surplus accumulé de 1 549 803 \$.

13-05-23 : (Réjean Dauplaise, Olivar Gravel, Suzanne Dansereau, François Gamache ainsi que Yvon Massicotte, sec. trésorier, Jacques Sicard, Gestrans, P-É Tellier, CIT et Michal Cantin).

À titre de suivi de la dernière assemblée, le directeur général fait l'état de la situation de la location des espaces vacants et de l'aménagement de la salle de conférence. (2 soumissions : choix du plus bas soumissionnaire). Les membres adoptent une résolution afin d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles et de régler le problème des déficiences relevées au cours de l'exercice financier 2012.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

13-03-04 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Gilles Lemieux, Claude Pothier ainsi que Luc Airoidi, directeur et Raymond Lamoureux, surintendant)

Les délégués autorisent le paiement no 3 et 4 du projet « mise à niveau du réservoir d'alun et de soude caustique » (25 869,38\$ et 72 850,74 \$). Ils autorisent le renouvellement de l'assurance avec la MMQ pour la somme de 30 594 \$ et l'achat d'une pompe d'alun pour la somme de 4 462,18 \$.

13-04-15 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Saint-Joseph-de-Sorel, Gilles Lemieux et Yvon Bibeau, Sorel-Tracy, Claude Pothier, Saint-Roch, Luc Airoidi, directeur, Raymond Lamoureux et Vicky Bussièrès).

Les délégués adoptent le paiement # 5 du projet de mise à niveau du réservoir d'alun et de soude caustique sur un total des travaux de 361 193,96 \$. Ils acceptent l'offre de service de la firme Dessau pour le remplacement de la charpente supportant trois palans pour la somme de 2 800 \$. Ils déposent les états financiers qui se résument ainsi : revenus 1 233 001 \$; surplus de l'exercice 141 276 \$; et le surplus accumulé est de 231 733 \$.

13-05-21 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Yvon Bibeau, Gilles Lemieux, Claude Pothier, ainsi que Luc Airoidi, Vicky Bussièrès et Raymond Lamoureux, surintendant)

Les délégués autorisent le paiement # 6 pour l'installation du réservoir d'alun (131 556,12 \$ sur un total de 361 193,96 \$). De plus, ils renouvellent l'entente pour un an avec le surintendant, Monsieur Raymond Lamoureux et avec la firme SIMO pour le travail de Luc Airoidi.

Convention collective Signature

La direction de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et les Travailleurs et Travailleuses Unies de l'alimentation et du commerce, Section locale 501 (TUAC) ont le plaisir d'informer les citoyens de la signature de la convention collective des employés cols blancs et cols bleus de la Ville. Les deux parties se disent satisfaites du résultat des négociations qui se sont déroulées dans un climat de respect et de considération. Nous pouvons nous réjouir de cet événement important pour notre municipalité. Il s'agit du fruit d'une longue démarche qui a commencé au printemps 2012. Rétroactive au 1^{er} avril 2012, cette nouvelle convention collective sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2019. Les employés conservent leurs droits acquis, et leur augmentation salariale suivra le coût de la vie



Sur la photo:

Assis: André Gingras, représentant syndical, Olivar Gravel, maire
Debout: Éric Poirier, délégué syndical, Jean-Léon Latour, délégué syndical et Martin Valois, directeur général et secrétaire-trésorier.

Remerciement Clinique de sang

Sous la présidence d'honneur de monsieur Olivar Gravel, le Conseil municipal ainsi que le maire tiennent à remercier chaleureusement la population, les bénévoles, Les Filles d'Isabelle du Cercle Ève-Marie, Héma-Québec et plus particulièrement tous les donateurs qui ont participé à la clinique de sang à la mémoire de Suzanne Saumure Gravel qui a eu lieu au Restaurant Tracy, le 18 mars dernier. L'objectif a été atteint, 70 donateurs se sont présentés considérant que chaque don peut aider jusqu'à quatre personnes, c'est donc plus de 275 malades qui pourront recevoir des produits sanguins grâce à des gens comme vous qui ont à cœur le bien-être de personnes moins chanceuses.

Une fois de plus, merci pour votre engagement et à la prochaine collecte de sang !

Remerciement Fête Centre récréatif Aussant

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et plus particulièrement le maire, monsieur Olivar Gravel, tient à remercier tous les bénévoles qui se sont impliqués de près ou de loin à la réussite lors de la journée d'activités tenue au Centre Récréatif Aussant au mois de mars dernier. Cet événement fut un grand succès avec un nombre record de participants.

Félicitations !

Le local aux familles de St-Joseph

organise pour sa troisième année, la fête des jeunes enfants le **mercredi 12 juin 2013**. Cette fête aura lieu au parc de la pointe-aux-pins. Nous aimerions inviter toutes les familles de St-Joseph de Sorel pour cette occasion. Plusieurs activités seront prévues : jeux; maquillage; visite des pompiers, policiers; hot dogs et spectacle.

La fête débutera à 10h00 et se terminera à 15h00.

Pour plus d'information vous pouvez contacter Sophie Giguère au 450-881-3287 ou vous présenter au local aux familles (303 rue Élisabeth, St-Joseph de Sorel) les mercredis de 9h00 à 16h00.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!



Nominations



Le Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est heureux de vous présenter les nominations aux postes de responsable des terrains de jeux et de la piscine municipale pour la saison 2013.

Monsieur Vincent Deguise
Coordonnateur, Terrains de jeux



Monsieur Olivier Desrosiers
Sauveteur en Chef, Piscine municipale

Décès d'anciens Conseillers municipaux

Le Conseil municipal de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel offre ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées suite aux décès de monsieur Réjean Cournoyer et de monsieur Fernand Pagé, tous deux anciens conseillers de la Ville.

NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES VENTES DE GARAGE Maintenant sans frais et sans permis

Les ventes de garage sont autorisées sur tout le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel selon un calendrier à respecter.

Les trois dernières fins de semaine de mai, soit les 11 et 12, 18 et 19 ainsi que les 25 et 26 mai 2013.

Prendre note que toute personne n'a droit de tenir qu'une seule fin de semaine de vente de garage parmi ces trois fins de semaine. **DORÉNAVANT, IL N'EST PLUS NÉCESSAIRE D'OBTENIR UN PERMIS.**

Une deuxième vente de garage est autorisée sans frais et sans permis les 10 et 11 août 2013.

Aucun affichage faisant la promotion de la vente de garage n'est autorisée à quelque endroit que ce soit avant ou pendant la vente. Cette vente est permise uniquement sur un terrain occupé par un usage du groupe habitation ou communautaire et doit se dérouler entre 8h00 et 20h00.





LE COMITÉ RECOMMANDE AUX RÉSIDANTS DE DÉCORER LEUR MAISON POUR RENDRE LA VILLE PLUS EN FÊTE !!!

24 JUIN 2013

Parc Charlemagne Péloquin

13h00- Inauguration de la saison des jeux d'eau de la Ville.

13h30 -Animation dans le parc : jeux gonflables, maquillage, etc.



La Tablée

Au Centre Récréatif Aussant

18h00 - Hommage au Drapeau et présentation patriotique.

18h15 - Souper La Tablée (fèves au lard avec le traiteur Michel Lavallée)

20h00 - Soirée dansante avec l'orchestre folklorique de Guy Rousseau



Les membres du Comité organisateur de la Fête Nationale des québécois, le maire et les conseillers(ères) vous souhaitent une **JOYEUSE FÊTE NATIONALE !**

« Venez nous rencontrer ! »



Tournoi de golf



7^{ième} ÉDITION – TOURNOI DE GOLF

DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

EN PARTENARIAT AVEC LE CLUB LIONS SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

**SOUS LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR DE
M. RICHARD LAHAYE**

Président de Les Forges de Sorel Cie



**VENDREDI LE 6 SEPTEMBRE 2013
AU CLUB DE GOLF SOREL-TRACY "LES DUNES"**

La 7^{ième} Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions, se tiendra le **VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2013** au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ». Pour cette édition, M. Richard Lahaye a accepté avec enthousiasme la présidence d'honneur de ce tournoi. Natif de la région et travaillant depuis le tout début de sa carrière dans l'entreprise pour laquelle il est aujourd'hui le président, M. Lahaye favorise l'implication sociale de l'entreprise dans son milieu, pour le bien des employés et de toute la population de la région. Il aura le plaisir de vous rencontrer lors de cette activité bénéfice qui répond à un besoin régional grandissant.

Nous vous rappelons que les profits de ce tournoi seront, en grande partie, remis à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées. Des profits seront également remis à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie et à Relais pour la Vie.

À bientôt

Président d'Honneur du tournoi : Richard Lahaye

Coprésidents du tournoi : Olivar Gravel, maire - Louis-Georges Mandeville, Lions

COÛT D'INSCRIPTION

Forfait golf inclus déjeuner assiette-brunch, golf, voiturette & souper	160 \$
Golf seulement inclus déjeuner assiette-brunch, golf & voiturette	100 \$
Souper seulement	60 \$

TERRAIN DE JEUX 2013

Les terrains de jeux seront en opération du 25 juin au 9 août 2013, du lundi au jeudi de 09h00 à midi et de 13h00 à 15h00 et le vendredi de 09h00 à 11h30 au Centre Récréatif Aussant (Aréna).

INSCRIPTIONS

Une pré-inscription, réservée uniquement aux **résidents de Saint-Joseph-de-Sorel**, aura lieu du **31 mai au 14 juin 2013 inclusivement**. Lors de l'inscription vous devez fournir une preuve de résidence. Le coût de l'inscription est gratuit. Prendre note que vous pouvez vous inscrire jusqu'au 21 juin 2013.

L'inscription pour les **résidents de Sorel-Tracy** aura lieu du **15 au 21 juin 2013 inclusivement**. Lors de l'inscription, vous devez fournir votre carte du citoyen. Le coût de l'inscription est gratuit.

Les inscriptions se prendront durant les heures de bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Pour s'inscrire au terrain de jeux vous devez être âgés de 5 à 14 ans.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :

**25 juin
23 juillet
27 août
24 septembre 2013**

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2013, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes.

**Pour information communiquer avec
Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702 rue Montcalm | Salle numéro: 1
Jour: Tous les mardis | Arrivée: **18h45**



**Informations
Mme Monique Cool
450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au
Chez-Nous de Saint-Joseph.
Nous vous attendons en grand nombre !**

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte Accès-Loisir valise et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600

COURS PISCINE PERFECTIONNEMENT

La piscine municipale de Saint-Joseph-de-Sorel offrira un cours de perfectionnement en natation.

Ce cours est ouvert à tous les jeunes qui désirent perfectionner ou apprendre les différents styles (4) de nage.

Inscription : du 31 mai au 21 juin 2013
(résidents de Saint-Joseph-de-Sorel)
du 15 juin au 21 juin 2013
(résidents de Sorel-Tracy)

Endroit : Hôtel de Ville
Date et cours : du 29 juin au 28 juillet 2013
Heure : 9h00 à 10h00 et 10h00 à 11h00
Jours : samedi et dimanche
Coût : **GRATUIT**

Prendre note que le cours de perfectionnement se donnera samedi et dimanche.

N.B. Lors de l'inscription vous devez présenter une preuve de résidence pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et la carte du citoyen pour ceux de Sorel-Tracy.

COURS PISCINE CLINIQUE D'INITIATION AUX DÉBUTANTS

Cette clinique a pour but de faire connaître les rudiments de la natation qui ne sont qu'un instrument de développement à l'apprentissage.

Inscription : du 31 mai au 21 juin 2013
(résidents de Saint-Joseph-de-Sorel)
du 15 juin au 21 juin 2013
(résidents de Sorel-Tracy)

Endroit : Hôtel de Ville
Date et cours : du 1^{er} au 12 juillet 2013
Heure : 10h45 à 11h45
Jours : du lundi au vendredi
Âge : né entre 2000 et 2008
Coût : **GRATUIT**
Groupe : Minimum 10, maximum 15

Nombre de cours : 10 cours

N.B. Lors de l'inscription vous devez présenter une preuve de résidence pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et la carte du citoyen pour ceux de Sorel-Tracy.

PISCINE BAIN LIBRE

HORAIRE

DATE : du 17 juin au 2 septembre 2013
(si la température le permet)
HEURE : Tous les jours de 12h30 à 20h30
COÛT : **GRATUIT** pour toute la population

RÈGLEMENTS

1. Le port du casque de bain est OBLIGATOIRE.
2. TOUTE CONSOMMATION est prohibée à la piscine.
3. Toute personne en état d'ébriété ou autre ne pourra être admise à la piscine.
4. Il est défendu de courir, pousser, bousculer...
5. Après avertissement, le responsable pourra expulser toute personne qui ne respecte pas les règlements.

N.B. D'autres règlements seront affichés à l'intérieur du pavillon.

COURS SAUVETEUR PISCINE - ÉTUDIANT(ES)

Veillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy (soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national). Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler sur une piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirée.

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50% du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant(e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défrayera 100% du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :
La Croix-Rouge région Sorel-Tracy,
Responsable Mme Francine Descheneaux au 450 742-7294

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



À votre service
MARIE-CHRISTINE MÉNARD
 KINÉSIOLOGUE DIPLÔMÉE PARMI
 NOTRE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Kino
GYM-ATOUT
 CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

PROGRAMME *Pro-Santé*

12 À 15 ANS

DU 2 JUILLET AU 15 AOÛT 2013
LES MARDIS ET JEUDIS DE 15 H 00 À 16 H 15

**PROGRAMME D'ENTRAÎNEMENT SUPERVISÉ
 PAR UNE KINÉSIOLOGUE COMPRENANT :**

- Évaluation de la condition physique
- Exercices en salle de conditionnement physique
- Exercices extérieurs
- Capsules santé
- Programme maison

110\$ (villes membres du programme Cégep-Municipalités)
180\$ (villes non-membres)
 Minimum 8 participants / maximum 12

**POUR TON
 TRANSPORT...
 PENSE À
 TAXIBUS!**
 (point 241 : Cégep)



Spécial
« 3 MOIS ÉTÉ »

90\$
 +TBS
 ÉTUDIANT & AÎNÉ

127\$
 +TBS
 ADULTE

NOUVEAU!
**AIR
 CLIMATISÉE!**

Incluant :

- Évaluation de la condition physique
- Programme d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep

**PROMOTION VALIDE DU 27 MAI
 AU 14 JUILLET INCLUSIVEMENT**

PORTES OUVERTES

AU CENTRE SPORTIF DU CÉGEP DE SOREL-TRACY
26 AOÛT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

Activités gratuites pour tous!

**VENEZ DÉCOUVRIR LE CENTRE SPORTIF
 ET SES NOMBREUSES ACTIVITÉS :**

- Kino Gym-Atout
- Extra-Aérobic
- Badminton
- Différentes activités pour les jeunes de 5 à 13 ans



LOCATION DE *matériel de plein air*

- Équipement de golf
- Filet et ballon de volley-ball de plage

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
 3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9
450 743-9127



Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs;
- Un ou plusieurs pigeons;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

Service d'escouade canine de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a conclu dernièrement une entente temporaire avec le Centre Canin International pour les chiens et autres animaux.

Voici le numéro sans frais à composer pour les rejoindre : **1-800-363-0358**

En effet, vous devez communiquer avec le Centre Canin International et laisser vos coordonnées pour vous rejoindre, si vous avez :

- **trouvé un chien errant que vous avez récupéré**
(Veuillez prendre en note le numéro de la médaille ou s'il ne possède pas de médaille, veuillez prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé.)
- **perdu un chien**
(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu.)

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement auprès du Centre Canin International lors de la récupération de ceux-ci.

Pour les cas de chats ou autres animaux, vous devez communiquer aussi avec le Centre Canin International. Pour un problème de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la Ville ou des frais de location de 50 \$ par cage auprès du Centre Canin International).

Toutefois, dans le cas du ramassage de ces animaux des frais minimum de 50 \$ s'appliqueront et seront à la charge du citoyen.

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat, au moins une semaine, avant la date prévue des travaux

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• RÈGLEMENTS CONCERNANT LES FEUX À CIEL OUVERT

Pour la protection des biens meubles et immeubles des citoyens de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, ces derniers devront s'abstenir d'allumer des feux dans les cours, les rues, les hangars, remises ou granges pour quelques fins que ce soit dans la Ville;

Il sera cependant permis d'allumer des feux pourvu que le citoyen soit muni d'un appareil approuvé par l'autorité compétente.

L'implantation de tout foyer extérieur (ou poêle B.B.Q.) non-intégré à la cheminée d'un bâtiment principal est régie par les normes suivantes:

1. un espace minimal de deux mètres (2 m) doit être laissé libre entre le foyer et les lignes latérales ou arrière du terrain sur lequel il est situé ;
2. un espace minimal de cinq mètres (5 m) doit être laissé libre entre le foyer et tout bâtiment.

L'émission de fumée, d'escarbilles, de suie, d'étincelles provenant des cheminées ou de toutes autres sources dans la municipalité, constitue une nuisance et est passible d'une amende de 100 \$, plus les frais.

Pour se plaindre de la fumée incommodante ou de l'utilisation d'un appareil non-conforme, vous devez communiquer avec le Service des incendies de la Ville de Sorel-Tracy en composant le 450-780-5600, poste 5200.

• RAMPE DE MISE À L'EAU

Suite à notre adhésion au plan d'accès-loisir de la Ville de Sorel-Tracy, nous avons une nouvelle politique concernant l'émission des passes et le coût de la rampe de la mise à l'eau. À compter du 1^{er} juin, vous devez posséder votre passe pour stationner votre véhicule auquel est attachée votre remorque à bateau.

Demande de passe exclusivement réservée aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel : du 30 mai au 14 juin inclusivement, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel. Prendre note que vous pouvez vous inscrire en tout temps.

Demande de passe pour les résidents de Sorel-Tracy : à compter du 14 juin, vous devez vous présenter au bureau de l'Hôtel de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le coût de la passe pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel est fixé à 25 \$ et pour ceux de Sorel-Tracy à 100 \$.

UN MAXIMUM DE 50 PASSES SERA ÉMIS PAR ANNÉE D'ÉMISSION

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA RAMPE DE MISE À L'EAU

- La passe est délivrée uniquement sur présentation d'un certificat d'immatriculation ainsi que d'une pièce d'identité indiquant l'adresse du détenteur pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et sur présentation de la carte du citoyen pour les résidents de Sorel-Tracy.
- La passe indiquera le nom du détenteur ainsi que le numéro du certificat d'immatriculation correspondant aux véhicules.
- Une passe est obligatoire pour stationner votre véhicule auquel est attachée une remorque à bateau. Les endroits permis pour ledit stationnement dans la Ville, vous seront mentionnés au moment de l'acquisition de votre permis. La passe est valable pour l'année d'émission et renouvelable chaque année. La passe doit être installée dans le pare-brise avant du véhicule, du côté du conducteur.
- Les autres règlements vous seront remis lors de l'acquisition de votre permis.

Ne pas oublier que toute contravention au présent règlement constitue une infraction et es passible d'une amende de 50,00 \$ plus les frais. L'infraction est signifiée par constat d'infraction et peut être constatée par un policier ou un employé de la Ville désigné par le Conseil. Toute infraction est poursuivie en vertu des dispositions du Code de Procédure Pénale du Québec.

IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450-742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles.....

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs*
- Appareils électroniques et informatiques
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane

Voici les dates des collectes : 4 juillet, 8 août, 5 septembre, 10 octobre

Matières refusées

- matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres),
- pièces d'autos (y compris les pneus),
- sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : 450 743-5224.

Pour toute **information**, veuillez appeler au 450 743-2703

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte**, question ou commentaire concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la **MRC de Pierre-De Saurel au (450) 743-2703** ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

Endroits de dépôt avec frais (\$)

Matériaux de construction, pièces d'automobiles, branches d'arbres

Location Sorel Inc. (LOU-TEC) :
370, rue du Collège, Sorel-Tracy 450 742-3787

Ciment, asphalte, brique et pierre
Sintra :
290, rue Monseigneur-Desranleau, Sorel-Tracy 450 742-5993

Matériaux de construction, ciment, asphalte, brique et pierre

Danis Construction Inc. :
13 000, rte Marie-Victorin, Sorel-Tracy 450 742-5335

Endroits de dépôt gratuit

Peinture usagée

Les marchands Rona de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Huile d'automobile usagée

Vous pouvez aller la porter chez Canadian Tire.

Disposition d'un ordinateur (si l'ordinateur est fonctionnel) :

Recyclo-centre :
165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy 450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

Bureau en gros :
Sorel-Tracy 450 743-3888

Métaux
Matériaux Recyclés Sorel-Tracy
450 746-9309





Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 31 janvier 2013

Hydro-Québec procède à l'élagage des arbres situés près de son réseau électrique pour assurer la sécurité de la population et prévenir les interruptions de courant.

Le réseau de distribution d'Hydro-Québec est exploité à des tensions de 12 000 à 34 000 volts, et les fils électriques ne sont pas recouverts d'une gaine isolante. Afin de réduire les risques électriques pour la population, Hydro-Québec Distribution installe ces fils au sommet des poteaux. Cependant, lorsque les arbres à proximité de ces poteaux atteignent une certaine hauteur, ces fils peuvent présenter un risque important d'électrisation.

De plus, l'une des principales causes des interruptions de courant demeure le contact entre les branches et les lignes de distributions, et ce, particulièrement en cas de chute de branches. En effet, des événements climatiques tels que les grands vents, la neige mouillée et le verglas mettent le réseau électrique d'Hydro-Québec à rude épreuve.

C'est pourquoi Hydro-Québec effectue régulièrement de l'élagage préventif, et parfois même procède à l'abattage de certains arbres situés à proximité de ses lignes de distribution. Ainsi, **de janvier à juin 2013**, Hydro-Québec réalisera des travaux d'élagage ou d'abattage d'arbres dans différents secteurs des municipalités de **Sorel-Tracy et Saint-Joseph-de-Sorel**.

Hydro-Québec mandate des entreprises spécialisées en arboriculture-réseau pour réaliser ces travaux. Elles seules sont habilitées à intervenir à moins de 3 mètres (10 pieds) des fils électriques et à faire, au besoin, l'abattage d'arbres situés près du réseau. À cet effet, des élagueurs de l'entreprise **Asplundh Inc.** passeront bientôt dans votre quartier.

Pour un réseau sécuritaire et un nombre réduits de pannes

Hydro-Québec préconise une coupe latérale pour les arbres situés à côté d'une ligne de distribution ou une taille en V si les arbres se trouvent directement sous une ligne. Ces techniques ont fait leurs preuves quant à la préservation de la santé de l'arbre et à l'orientation des nouvelles pousses du côté opposé aux lignes électriques. Hydro-Québec peut proposer l'abattage d'un arbre qui menace le réseau électrique, tout particulièrement lorsque cet arbre est malade, partiellement déraciné ou endommagé après une tempête. Hydro-Québec s'assure alors d'obtenir l'autorisation du propriétaire de l'arbre.

Mieux vaut prévenir...

Afin de réduire les interventions répétitives sur les arbres, les risques d'électrisation et les interruptions de courant, Hydro-Québec suggère de planter des arbres à faible déploiement et à croissance limitée près des installations électriques.

Attention au courant !

Ne tentez jamais d'élaguer ou de couper un arbre qui se trouve près des lignes aériennes et des installations électriques. Confiez plutôt ces travaux à des professionnels.

Pour plus de renseignements sur l'élagage ou sur les variétés d'arbres s'harmonisant avec le réseau électrique, visiter notre site Web, au <http://www.hydroquebec.com/arbres/index.html>

HEURES D'OUVERTURE**HORAIRE D'ÉTÉ****BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE
(DU DÉBUT MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)**

Lundi au jeudi de :	08h15 à 12h00 13h00 à 16h30
Vendredi :	08h15 à 11h45 Fermé l'après-midi

**FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES
VACANCES**

Le bureau sera fermé du 22 juillet au 3 août 2013
inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS**(DU 1^{er} LUNDI DE MAI AU 1^{er} LUNDI DE SEPTEMBRE)**

Lundi au jeudi de :	07h00 à 12h00 13h00 à 17h00
Vendredi :	8h00 à 12h00 Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Les bureaux de la municipalité seront fermés:

- Lundi 24 juin • Lundi 1^{er} juillet • Lundi 2 septembre

COMPTES DE TAXES**N'OUBLIEZ PAS**

Troisième versement : 14 août 2013

TERRAIN DE SOCCER

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel désire informer la population que le terrain de soccer est réservé pour des joutes et des pratiques du Club de Soccer du Bas-Richelieu, tous les, lundi, mardis, mercredis ainsi que les jeudis, de 17h30 à 20h30.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION

RAMPE DE MISE À L'EAU

N'oubliez pas qu'à compter du 1^{er} juin, vous devez posséder votre passe pour utiliser le stationnement de la rampe de mise à l'eau. Un maximum de 50 passes sera émis par année d'émission.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 8 juillet - 12 août - 23 septembre 2013
Heure : 19h00 début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE) 911

Police SQ : 450 310-4141

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• Site web : www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Noëla Desmarais450 742.7521
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud450 743.7803
- Paul-Émile Tellier450 746.4746

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.